

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC
505, boul. René-Levesque Ouest, bureau 601,
Montréal, QC
H2Z 1Y7

23/10/2015

Directive relative à l'application de la politique sur la formation en RCR



Directive adoptée le 23 octobre 2015
Mise à jour le 10 février 2021

CONSIDÉRANT

- La politique sur la formation en RCR, adoptée par le Conseil d'administration de l'OAQ le 29 août 2014, stipule que **les acupuncteurs doivent suivre une « formation en RCR », de type : Cardio-secoursMC RCR et DEA (C) et que cette formation doit être « renouvelée tous les deux ans ».**
- Les éléments de contenu d'une formation de type *Cardio-secoursMC RCR et DEA (C)*¹, doivent :
 1. *S'adresser entre autres aux premiers répondants (intégrés aux SPU), aux techniciens -ambulanciers, aux paramédicaux, aux médecins, aux dentistes, aux pharmaciens, aux infirmières, aux inhalothérapeutes, aux étudiants et aux enseignants du domaine de la santé ;*
 2. *Cibler les adultes, adolescents, les enfants (1 an à l'adolescence), et les bébés (1 an et moins obligatoire) ;*
 3. *Proposer la RCR exécutée par 1 ou 2 sauveteurs chez l'adulte ;*
 4. *Inclure les notions de défibrillation externe automatisée (DEA) à 1 ou 2 sauveteurs ;*
 5. *Comprendre les notions de désobstruction des voies respiratoires ;*
 6. *Prévoir l'enseignement de l'utilisation du masque de poche ou de l'écran facial, le ballon -masque, la manœuvre de Sellick ainsi que la prise de pouls ;*
 7. *Inclure les notions et instructions sur l'AVC, l'arrêt cardiaque et les situations spéciales de réanimation.*
- Une formation en RCR de ce type entre dans la **catégorie des activités accréditées et sanctionnées** par des UEC (non-MTO). Le CFC peut vous reconnaître un **maximum de 5 heures**, selon la durée de la formation suivie.

IL EST RECONNU QUE

Les cinq formations suivantes, identifiées comme s'adressant aux professionnels de la santé, sont conformes à la directive² :

- [Cardio-secoursMC RCR et DEA \(C\)](#) de la Fondation des maladies du cœur ;
- [RCR des professionnels de la santé et RCR et Défibrillation externe automatisée](#) toutes deux de l'Ambulance St-Jean ;
- [Soins vitaux en réanimation \(SVR\)](#) de la Croix-Rouge canadienne ;
- [Soins immédiats en réanimation \(SIR\)](#) de la Fondation des maladies du cœur.

¹ La référence utilisée est le programme intitulé « Cardio-secoursMC RCR et DEA (C) » de la Fondation des maladies du cœur.

² Bien que certains dispensateurs suggèrent une durée de validité supérieure ou inférieure à 2 ans, la Politique de l'Ordre en matière de RCR respecte les Lignes directrices canadiennes en réanimation et premiers soins qui recommandent que la certification de dispensateur SIR soit valide pendant deux ans au Québec.

QU'EN EST-IL DES AUTRES FORMATIONS

Des formations autres que celles présentées précédemment peuvent faire l'objet d'une demande d'équivalence.

Certains programmes sont plus étoffés et présentés en deux jours pour une durée variant entre 8 et 16 heures. Le CFC vous concèdera alors un **maximum de 5 heures** dans la **catégorie des activités accréditées et sanctionnées** et **reconnaitra la différence dans la catégorie des activités libres.**

DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

L'acupuncteur qui considère que le contenu de la formation suivie est similaire au contenu de l'une ou l'autre des formations types de référence peut faire une demande d'équivalence aux fins de la **Politique sur la formation en RCR de l'OAQ.**

L'acupuncteur qui fait une demande d'équivalence doit présenter une demande documentée s'il veut faire reconnaître sa formation. L'acupuncteur qui fait une demande doit faire lui-même l'analyse et recouper les éléments de contenu ici identifiés avec ceux du cours soumis à l'examen pour faire parvenir la demande au CFC. À cette fin, il doit transmettre :

1. une copie du programme détaillé mis en ligne ou publié par l'organisme qui offre la formation, programme dans lequel il est facile d'identifier les éléments du programme suivi qui correspondent au programme de la formation type de référence ;
2. un document qu'il aura préparé et qui compare les éléments de contenu de la formation suivie et les éléments de contenu de la formation type de référence, document qui met en évidence que la formation suivie est identique ou similaire à la formation type de référence. L'acupuncteur devra aussi identifier dans ce document les éléments de contenu qui sont absents dans la formation suivie.

Notez que les demandes d'équivalence qui ne sont pas accompagnées de ces deux documents ne seront pas analysées et que, dans ce cas, l'équivalence sera d'emblée refusée.

Les formations doivent être offertes par un formateur certifié par l'un des trois organismes ici nommés et une carte de certification émise par ledit organisme devra être remise au participant.